L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DU CONSEIL-GENERAL. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 18 MAI 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT :

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, batiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce tenant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens-meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c. devront payer autant que des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves [illegible] marrons, animaux épaves ou égarés &c., [illegible] portés au compte de l'abonné et aux prix ordinaires des annonces.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées jusqu'à contr'ordre, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

POUR ST. LOUIS.—Le steamer ECLIPSE, capitaine J. H. Gonsler, partira positivement vendredi 19 du courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN R. SHAW & Co. Agens. 17 mai

POUR LA MOBILE, par la Balise. Le steamer ELIZABETH, capitaine J. Baxter, partira jeudi, 18 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue de la Douane, ou à A. L. GAINES & BROTH. 38, rue du Camp. 16 mai

POUR ST. LOUIS. Le steamer BEN. FRANKLIN, capt. O. J. Casey, partira jeudi 18 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à C. DOANE & Co. 69, Poydras. 16 mai

POUR ST. LOUIS.—Le steamer ALEX. SCOTT, capt. J. N. Saxon, partira vendredi 26 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à J. R. SHAW & Co. Agents. 24, Poydras. 11 mai

ARRANGEMENS POUR L'ETE.

Paquebot semi-hebdomadaire—Pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara. Le steamer [illegible] BRILLIANT, capt. [illegible] Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures A. M., et du Bayou Sara tous les lundis et jeudis à 10 heures A. M., et arrivera à la Nouvelle-Orléans de bonne heure le lendemain.

Les voyages du samedi auront lieu pour la Pointe Coupée et Tunica comme de coutume.

Les voyages du Samedi auront lieu pour la Pointe Coupée et Tunica comme de coutume.

Le prix des passages est réduit et est le même que ceux de tous les bateaux de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. H. AVERY. 1er avril

POUR LA MOBILE.—Paquebot régulier deux fois la semaine.—Tous les mardis et vendredis—Le paquebot neuf, à haute pression, CREOLE, capitaine James L. Day, ayant été construit expressément pour les voyages du lac, et possédant de beaux aménagemens, partira du bout du rail road Pontchartrain, tous les mardis après l'arrivée des chars de 2 heures P. M., et tous les vendredis après l'arrivée des chars de 2 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à J. & R. GEDDES, agens. 41, rue Commune. 2 déc

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE.

Le GOVERNOR YELL, capitaine Martin Jourdan, partira pour les ports ci-dessus tous les samedis à neuf heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue St. Louis, ou à JACQUES LAROSE, 31 Vieille Levée. 6 déc

POUR NEW YORK. Le navire H. ALLEN, capitaine Wilson, partira vendredi 19 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 18 mai

POUR NEW YORK—Le brick SHEFFIELD partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co. 18 mai

POUR NEW YORK. La barque RILLEY, capt. Nath Barston, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Conti, ou à FOSDICK & BROTH 65 Camp. 18 mai

ON a besoin d'un bon navire pour charger pour New York. S'adresser à HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 18 mai

POUR NEW YORK. Le navire OAMASCUS, capitaine Bless, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 16 mai

POUR NEW YORK. Le navire GONDOLA, capt. Rennie, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orléans, ou à LEVI H GALE, 93, Commune. 15 mai

POUR NEW YORK.—Le vapeur [illegible]—capt. Hammond, partira [illegible]. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co. Encoignure Magazine et Lafayette. 15 mai

POUR NEW YORK.—Le navire FRANKLIN, capitaine Kennedy, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co. 15 mai

POUR NEW YORK. Le brick PECONIC, capt. Wilbow, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FOSDICK & BROTH. 60, rue du Camp. 12 mai

POUR NEW YORK. Le brick CARIO, capt. Porter, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à BAILEY & BAXTER, 47, Commune. 18 mai

POUR NEW YORK. Le brick FRANCIS, capt. Ludlam, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la halle à la viande, ou à BAILEY & BAXTER, 47, Commune. 8 mai

POUR NEW YORK.—Le navire TYRIAN, capt. D. L. Jackson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY & Co.

POUR NEW YORK. La barque LOUISIANA, capt. [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 47 Commune.

POUR NEW YORK.—Le brick BENJAMIN, capt. James Frost ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

POUR NEW YORK. Le brick MAZEPPA, capitaine Colston partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON. Passage seulement. Le navire ALCIOPE, capitaine Wilson, partira immédiatement. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE 93 Commune.

POUR BOSTON. Le brick ONECO, capt. Roberts, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à T & S TOBY & BOGERT 70 Camp. 19 mai

POUR BOSTON. Le navire HALCYON, capt. Patten, pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY & Co. 15 mai

POUR BOSTON.—Le navire CASPIAN, capt. Patten, pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY & Co. 15 mai

POUR BOSTON.—Le navire FORRESTER, capitaine Bennett, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à HARROD, DARLING & Co. 49 Commune. 14 mai

POUR BOSTON.—En chargement à Lafayette. Le navire VILLE DE PARIS, capitaine Frost, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à L. H. GALE, 93, Commune. 11 mai

POUR BOSTON. Le navire ROCKALL, capt. Heggins, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à S & J P WHITNEY & Co.

POUR BOSTON.—Le brick L'ORIENT, capt. Wachwell, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 47, Commune.

POUR BOSTON.—Le navire PARIS, capitaine Holmson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. GREEN BROTH., 82 Gravier.

POUR BOSTON.—La brick BALKAN, capitaine Godfrey, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à HARROD, DARLING & Co., 49, Commune.

POUR BALTIMORE, mercredi 17. La barque MARY, capt. Myrick, partira comme il est dit ci-dessus. Pour passage, s'adresser à bord vis-à-vis la presse d'Orléans, ou à S & J P WHITNEY & Co. 10 mai

POUR PHILADELPHIE. Le brick GIBRALTAR, capt. Gates, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J & J P WHITNEY & Co. 10 mai

POUR PHILADELPHIE.—Le navire BENJAMIN MORGAN, capitaine Julius, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la marché, ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 19 mai

POUR PHILADELPHIE.—La barque SARAH HAND, capt. Herrick, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis l'Hotel de la Monnaie ou à JAMES D DENEGRE, 16, Douane. 15 mai

POUR PHILADELPHIE.—Le brick COHAWSE, capitaine Moore, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis les batteries triangulaires ou à JAMES D. DENEGRE, 16 Douane. 6 mai

POUR NORFOLK, City Point et Richmond—La goelette LAFAYETTE, capitaine Winchester, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 47 Commune.

POUR LA HAVANE.—Le brick fin voilier EMPRESARIO, capitaine Collins ayant la plus grande partie de son chargement arrêté, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à FRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse.

POUR MATAMORAS via le Brasos St Jago. Le brick fin voilier LIMEROCK, capitaine Auld, partira d'ici au 10 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, près le débarcadère du terry, ou à W. F. VIGERS, 96, rue Bienville. 10 mai

PAQUEBOT régulier pour la Havane—Le brick TH. STREET, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord à l'extrémité de la rue St. Pierre ou à P. REYNAUD, 16 Bienville. 14 a

ON DEMANDE une goelette du port de 600 tonneaux pour aller dans un port de l'île de Cuba. S'adresser à P. REYNAUD, 16 Bienville. 24 av

BRICK A VENDRE—Un brick et tous ses agrès et apparaux, d'environ 178 tonneaux, ponté, doublé et chevillé en cuivre, construit depuis 2 ans seulement et en très bon ordre, s'adresser à S & J. P. WHITNEY & Co. 17 a

POUR TAMPICO. La goelette VIRGINIA ANTOINETTE, capitaine De Castille, partira positivement samedi 20 du courant. Pour passage seulement s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74, Vieille Levée. 16 mai

PORTS D'EUROPE

POUR LE HAVRE. Le navire fin voilier et de première classe MICHIGAN, capitaine Hasty, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord en face de la presse Mill, ou à S & J P WHITNEY & Co. 15 mai

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier ERIN GO BRAGH, capt. Caiston, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LEVI H GALE, 93, Commune. 16 mai

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier de première classe ARCHELAUS, capitaine Bouttle, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune. 13 mai

PAQUEBOT REGULIER.

POUR LE HAVRE. Le beau paquebot bien connu, L'ANDELLE, partira pour le susdit port le 30 mai, sous le commandement du capitaine Gannon. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, ou à BLANCHARD, EIMER & Co. 24, rue Bienville. 1 mai

POUR LE HAVRE. Le navire fin voilier STATESMAN, capt. Gilchrist, ayant la plus grande partie de sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune. 21 av

POUR LE HAVRE. Le navire fin voilier WINDSOR CASTLE, capt. Glover, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune. 6 mai

POUR BORDEAUX. Le beau navire EDOUARD, capt. Frères, va promptement expédier pour ce port. Pour fret de 6 à 800 balles de coton ou passage s'adresser à bord ou à CH. DUFOUR. 19 mai

ON a besoin immédiatement pour Bordeaux d'un navire auquel on donnera un chargement complet. S'adresser à LOISON & SILVESTRE, 30 Chartres. 6 mai

POUR BORDEAUX. La barque BOSTONIAN, capt. Emery, partira sous peu. Pour fret de 100 balles coton ou passage s'adresser à BAILEY & BAXTER, 47 Commune.

POUR BORDEAUX. Le navire paquebot A. J. CHATEAUBRIAND, capt. Laborde, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à LEVI H GALE, 93, rue de la Commune. 12 mai

POUR BORDEAUX.—Le brick FRANCES, capitaine Ludlam, partira sous peu de jours. Pour passage, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 47, Commune. 16 mai

POUR BORDEAUX. La barque de première classe CLARISSA PERKINS, capt. Perkins, partira sous peu de jours, ayant toute sa cargaison arrêtée. Pour passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY & Co. 2 mai

POUR MARSEILLES. Le navire LEEDS, capt. N. B. Robbins partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à J & S TOBY & BOGERT, 70, Camp. 15 mai

POUR MARSEILLES.—Le navire fin voilier LONDON, capitaine Baker, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 12 mai

POUR MARSEILLES. Le navire fin voilier OREGON, capt. Gordon, ayant presque toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 20 balles coton, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co. 11 mai

POUR ANVERS. Le beau navire fin voilier A. GLENDOVER, capitaine Parsons, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 91, rue de la Commune. 15 mai

POUR LA ROCHELLE. Le brick fin voilier et à vapeur GRAND TURK, capt. Patrick, partira immédiatement. Pour passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H GALE, 94, Commune. 4 mai

POUR LONDRES. Le navire HENRY, capitaine [illegible] ayant sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou 100 boucauts tabac, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co. 1 mai

POUR ROTTERDAM. Le nav BORNHOLM, capitaine James Nason, partira sous peu. Pour fret de 100 boucauts ou passage, s'adresser à bord ou à L. H. GALE, 93, Commune. 3 mai

POUR LIVERPOOL.—Le navire ROYAL ALBERT, capt. Genere, partira sous peu. Pour fret de 500 balles coton, ou passage, s'adresser à L H GALE, 93 Commune. 5 avril

POUR LIVERPOOL. Le navire RUDSON, capt. Page, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou 150 boucauts tabac, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co. 11 mai

POUR CORK. Le navire LOCHINVAR, capt. J. Wescot, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orléans, ou à S & J P WHITNEY & Co. 2 mai

POUR LIVERPOOL.—Le navire GOV. DAVIS, capitaine Neel, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à S & J. P. WHITNEY & Co. 27 av

POUR LIVERPOOL.—Le navire OCTAVIUS, capt. F. Colburn partira sous peu. Pour fret de 400 balles coton, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co. 27 av

POUR FRET OU CHARTE.—La barque PONS, du port de 275 tonneaux, doublée et chevillée en cuivre, est en rade, prête à prendre fret pour le Brésil. [illegible] un chargement. S'adresser au capitaine J. Hudson, ou à bord de la marche à la [illegible] WOOD & SIMMONS, 60, Magazine. 11 av

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS & BOSTON.

LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.

[illegible]

Navire Catalpa,	Capitaine Rogers
" Boston,	Freeman
" Tennessee,	Wise
Barque Bertram,	Bowers
" Sultana,	Burwell
" Natchez,	Lindsay
" Southerner,	Hawley

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et bâtis à Boston, ils ont été construits pour le commerce, ils vont peu d'eau et ont de beaux aménagements pour passagers, leurs provisions sont excellentes. Les capitaines sont des hommes d'expérience, et sont très attentionnés pour leurs passagers. Ces navires mentent et descendent toujours le fleuve à la remorque.

Les soussignés sollicitent respectueusement le patronage public.

Pour fret ou passage, s'adresser à HARROD & DARLING, rue de la Commune. 17 nov

AVIS AUX HABITANS.

L. DUPERRON,
&
E. DELCAMBRE.
Drs DENTISTES.

ONT l'honneur de prévenir les habitans de St. Charles, St. Jean Baptiste, Donaldsonville, Lafourche, des Attakapas, &c. que le Dr. E. DELCAMBRE passera toute la belle saison à son domicile à [illegible] [illegible] pour les besoins de leur profession. Messrs. Duperron & Delcambre [illegible] toujours leurs ouvrages, et [illegible] [illegible] les personnes qui honorent M. Delcambre [illegible] faire, pour s'établir en celle qui ont [illegible] permanent à la Nouvelle Orléans, il serait promptement [illegible]. En conséquence, les personnes qui ont besoin de l'art du dentiste peuvent s'adresser en toute confiance à M. E. Delcambre, pour n'importe quelle opération dentaire, spécialement pour les pièces de dents artificielles. [illegible] 17 mai

MARCHANDISES SECHES. NORTH & BROTHERS, No. 14, rue de Chartres, Nlle Orléans. (Successeurs de Peet & North.)

AYANT dernièrement reçu des manufactures du Nord, un nouvel assortiment de marchandises, en outre de celles achetées du fonds de la maison ci-devant Peet et North, sont en ce moment à même d'offrir en vente aux prix les plus bas pour le comptant, un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES, consistant en partie de:

Coton pour nègres, linsey épais pour nègres, linsey uni pour demi-deuil, jeans du Kentucky; couvertes françaises, américaines et anglaises pour nègres; cotons croisés pour pantalons de nègres, coutil blanc et écru, coton blanc, toile à draps écrue; idem 11-4, blanche; coutil à matelas; satinet; gingham; velour coton, flanelle blanche, jaune, rouge et verte; toile d'Irlande; étoffe rayée pour chemises; ginga à tabliers; toile écrue; padding rouge; linon, flanelle de coton; draps de Russie; ginga à meubles; toilenette; toile à couvertures; mousseline jaconat; batiste unie; mousseline imprimée; étoffe à moustiquaires; brin écru; cotonnades; dimities; bombazet et bombazine; diaprés damassés; toile de Hollande écrue; piqués de Marseille; serviettes diaprés à œils de perdrix; denims; batiste coton; indiennes de toutes descriptions; buriaps; osnaburgs; bretagne; drap; casimir; castorine; batiste en couleur, idem noire; toile à chemises diaprée Huckaback; mousseline suisse; linon Bishop; mousseline fine; mousseline mull; mouchoirs en batiste fil; idem de poche, en soie; coton à coudre; mouchoirs foulards en coton; cravates unies; idem en soie noire; mouchoirs madras pour la tête; bas soie noirs et blancs; fil à coudre; patente; sangles à matelas; boutons en os; idem en soie; idem en perles, en fer et pour nègres; galons en fil et en coton; bobine en fil; bottes à la grecque; agrafes; aiguilles à tricoter; épingles à têtes fortes; soie noire à coudre; cordonnets en soie et coton; bretelles; soierie noire et en couleur; serge noire; caleçons en coton et mérinos; chemises idem, chemises de peau en coton; bretelles tricotées; chemises à cordonnets; bas en coton blanc et en couleurs; demi-bas en coton, écru et blanc; idem en coton mélangé; idem en coton bleu; idem pour enfans; chapeaux de palmier; ficelle d'emballage; gants en soie pour hommes et femmes, noirs et blancs, &c. &c.

Les marchands et les habitans sont respectueusement invités à examiner notre stock avant de faire leurs achats. S. N. H. NORTH, de la maison North & Brothers, est seul autorisé à régler les affaires de l'ancienne société PEET & NORTH. 26 an.

VIN DE MADERE.

LE soussigné a reçu de Madère voie d'Angleterre, les vins ci-après, garantis purs et d'excellentes qualités.

3 1/2 pipes vieux vin mi-sec,
3/4 pipe do do do
1 1/2 pipe vieux vin très sec,
3/4 do do do do
1/4 do très vieux vin mi-sec,
3/8 de pipe do do do
1/4 de pipe vieux Boal très doux,
1/8 do do do do
3/4 de pipe vieux vin sec,
9 pips do do do do
7 quarts de pipes très vieux vin sec,
10 huitièmes do do do
3 huitièmes de très vieux Malvoisie.

A vendre par F. PERRET, 60, rue Toulouse. 14 jan

SEL—15 caisses anglais de table à vendre par PRICE & FROST, 30 Poydras. 6 mai

Traites.

CHANGE sur Boston, à vendre par HARROD, DARLING & co. 49 Commune. 6 mai

TRAITES sur New York à 60 jours de vue, à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 Camp. 3 mai

TRAITES sur la Havane, à courte vue, à vendre par FRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 9 mai

TRAITES sur Boston, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 17 a

CHANGE sur la Havane à courte vue, à vendre par CANTIN, DARAN & co. en liquidation, 15 St. Louis. 18 av

CHANGE sur New York, à vendre par FOSDICK & BROT, 66, Camp. 19 avril

CHANGE sur Paris ou Bordeaux, à vendre par CH. DUFOUR. 28 a

DOUBLONS mexicains et espagnols, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 20 av

DOUBLONS Espagnols et Patriotes, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée. 18 a

CAFE de la Havane—195 sacs à vendre par A. DURAND, Conti, No. 7. 26 a

600 Dame-jeannes de 5 gallons, à vendre par A DURAND, Conti, No. 7. 29 a

VIN rouge—200 caisses, à vendre par A DURAND, Conti No. 7. 2 a

VIN de Bourgogne—100 caisses à vendre par A DURAND, Conti No. 7. 28 a

ANISETTE—250 paniers à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti. 29 av

SAVON, blanc de baleine et clous assortis, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 27 a

SACS en paire, grands, moyens et petits, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 27 a

CAFE de la Havane—400 sacs en magasin et à vendre par FRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 26 a

GRAISSE—100 barils en magasin, à vendre par CH. DOANE & Co. 69, Poydras. 26 avril

CAFE de Rio et de La Guayra, à vendre par SCHMIDT & Co. 26 avril

GRAISSE pour oiseaux, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 24 av

DAMEJEANNES.—600 de 5 gallons à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti. 25 m

CIGARES de la Havane. 100,000 de toutes descriptions à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti. 27 m

VIN blanc—Quelques barils à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti. 25 m

AMANDES—20 sacs à doubles écosses, à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti. 25 m

BŒUF séché—20 barils en magasin, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, Magazine.

BEURRE de Goshen—100 firquins, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, Magazine. 6 av

MUSCADES—600 liv. à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, Magazine. 6 av

TOILE d'emballage de l'Inde, épaisse et large, à vendre par STETSON & AVERY. 6 avril

COTONNADES à la mode, à vendre par STETSON & AVERY. 6 avril

BEURRE de Goshen, à vendre par STETSON & AVERY. 6 avril

HUILE de lin anglaise en barils, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magazine. 6 av

MOULINS à main, en acier—A vendre par W. FREHN, 46, Chartres. 8 mars

HOUES pour habitations et jardins, à vendre par W. A. RYAN, 46, Chartres. 8 mars

INDIGO—10 surons indigo de Guatimala, à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis. 17 a

DAMEJEANNES françaises de 5 gallons, à vendre par J ALBERT, 22 St. Louis. 17 a

RASOIRS et cuirs à rasoirs des meilleures manufactures à vendre par W. A. RYAN, 46, Chartres.

CORDES—1000 rouleaux cordes supérieures à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEAH, 38, Poydras. 11 a

BALAIS—80 douzaines balais paille à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras. 11 av

TABAC—15 barillets, small twist, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras. 17 av

CREAM ale—40 barils supérieur, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras. 17 av

CERISES à l'eau de vie—40 caisses à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 17 a

HUILE d'olive en paniers et caisses, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 17 a

BEAUX fusils, carabines et pistolets en magasin à vendre par W. A. RYAN, 46, Chartres. 20 a

INDIGO—surons à vendre par WOOD & SIMMONS, 60 Magazine. 14 av

GARANCE—A barriques à vendre par WOOD & SIMMONS, 60 Magazine. 14 av

SAUMON—10 caisses saumon fumé à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 20 av

TRAITES sur Boston, à vendre par LEVI H. GALE, 93 Commune. 20 av

CIGARES de la Havane Principe, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 20 av

GRAISSE—100 barils en débarquement, à vendre par CH. DOANE & co. 69 Poydras.

SAINDOUX—20 barils en débarquement, à vendre par CH. DOANE & co, 69 Poydras. 20 av

BILLETS du Trésor, à vendre par MERLE, BEYLLE & co. 45 Vieille Levée. 18 a

TRAITES sur Paris et Bordeaux, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co. 79, rue Toulouse. 18 a

MILLET—15 barils, en magasin et à vendre par J. M. LAPEYRE. 1 av

PORC et Bœuf mess et prime, à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 64 Camp. 11 av

PRUNES de premier choix, à vendre par JORDY & BRASIER, 69, Royale. 10 mai

TABAC—400 caisses de la Virginie, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, Magazine. 24 mars

VIN rouge en barriques et en caisses, à vendre par O. H. MIESKOAKS, 24, Vieille Levée. 13 mars

ETOUPE—280 balles de Russie, à vendre par O. H. MIESKOAKS, 24, Vieille Levée. 13 mars

BOUILLOIRES en cuivre et fonte à vendre par W. A. RYAN, 46, Chartres. 8 mars

CAFE de la Havane, en magasin, à vendre par FRATZ & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 25 mars

SUCRE raffiné de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 7 av

CUIRS Métalliques, de Chapman, à vendre par W A RYAN, 46 Chartres. 24 m

BOUCHONS—3 balles fins, à vendre par CH. DOANE & co. 69 Poydras. 11 a

BLANC de Baleine—100 caisses à vendre par CH. DOANE & Co. 69 Poydras. 11 a

HUILE de tanneurs—6 barils en bon état, à vendre par ROBERTS & HALL, 74, Magazine. 11 av

CHAPEAUX gris—40 chapeaux large bords, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 30, rue de Chartres. 19 a

BŒUF—100 barils prime de New York, à vendre par GEORGE HARRISON, 67 Tchoupitoulas. 11 av

CAFE—de la Havane, Laguyra, Rio et Java, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, Magazine. 11 av

CAFE de la Havane, prime, à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée. 11 av

POIVRE et Epices en sacs, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune. 13 av

HUILE d'ours. Des Rocky Mountains, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune. 19 av

DRILLS en toile de mode, à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co. 13 av

VIN de Cantemerle, marque de choix, à vendre par HUDOC OILDEMEESTER & Co.

SAUCISSONS de Lyon—20 caisses en bon ordre, à vendre par J ALBERT, 22 St. Louis.

CHAUX DE THOMASTON. 300 barriques fraîches en bon ordre et en débarquement, à vendre par GEO. BEDFORD, 47, Commune.

RIZ—200 barriques riz frais, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 19 avril

ARROW ROOT—6 barriques à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 19 avril

CLOUS—1000 barriques à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 19 av

MAQUEREAUX—300 1/4 et 1/2 barils No. 1 à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 2 mai

SAVON en caisses—40,000 à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 2 mai

THE—400 caisses différentes marques, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 2 mai

CORDE de Manille—200 rouleaux à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 2 mai

CIMENT hydraulique, Plâtre de Paris, briques à feu—Un assortiment complet de première qualité constamment en mains, à vendre en lots au gré des acheteurs, par GEO. BEDFORD, 47, Commune. 10 av

SUCRE en barils—200 barils supérieur de Philadelphie dernièrement reçus et à vendre par WOOD & SIMMONS, 60 Magazine. 4 av

VINAIGRE—Vinaigre de vin blanc, à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis. 17 av

CIMENT. Article supérieur, actuellement en débarquement du brick Geron, à vendre en lots au gré des acheteurs par GEO. BEDFORD, 47, Commune. 21 a

EAU-DE-VIE de Champagne de Cognac, en demi et quarts de pipes et tierçons, à vendre par JORDY & BRASIER, 69, Royale. 10 mars

COUVERTURES de laine, couvertures de laine à nègres, françaises, à vendre par JORDY & BRASIER, 69, Royale. 10 mars

PARFUMERIE. Une caisse parfumerie assortie reçue et à vendre par F. PERRET, 60 Toulouse. 4 mars

CHAPEAUX DE PAILLE.

REÇU par le soussigné, une caisse chapeaux de paille confectionnés à Paris, dernière mode et à vendre au comptant. F. PERRET, 60, rue Toulouse. 8 mars

ROUES, Waggons et Charrettes—Le soussigné a actuellement en mains et en débarquement un assortiment des articles ci-dessus, qu'il offre à vendre. J D DENEGRE 16, Douane. 23 ms

ROUES de charrettes—Un grand assortiment de ces articles, convenables pour habitation, constamment en mains, à vendre par J. D. DENEGRE, 16 Douane. 10 av

A VENDRE par J. & L. GARNIER, passage de la Bourse entre les rues Conti et Bienville, 9 caisses contenant 48 fusils munition, venant du Havre ayant droit au drawback. 25 a

LE soussigné continuera toujours à fournir aux familles 10 bouteilles d'excellent vin de Bordeaux pour une piastre, et 12 bouteilles de vin blanc (Sauterne) pour deux piastres. J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane. 1 mai

A VENDRE au débarquement de l'Oroximbo de Marseilles.

20 caisses Fleur d'orangers de Grasse, extra-fine,
20 do. Chinois à l'eau de vie,
6 do. Vermicelle,
12 do. Macaroni,
6 do. Pâtes assorties,
10 fromages de Gruyère,
20 damejeannes Amandes cassées,
100 caisses Raisins assortis,
150 paniers Huile, de 24 onces,
100 paniers Huile en demi-bouteilles,

EN MAGASIN:

8 barriques Vin fin vieux,
20 do. Vin fin,
50 demi-barriques Vin blanc de choix,
300 caisses Vin rouge diverses qualités,
480 caisses Vin blanc do
200 do. Vin rouge et blanc en demi-bouteilles,
20 do. Malaga,
70 do. Muscat en bouteilles et demi-bouteilles,
30 do. Fruits à l'eau de vie,
20 do. Fruits au sirop,
60 do. Liqueurs assorties,
6 do. Marasquino,
30 paniers Champagne,
40 do. Bouteilles vides,
10 balles Bouchons,
2 caisses Savon de Marseille,
10 do. Anchois à l'huile,

par LOISON & SILVESTRE, 30, rue de Chartres. 19 avril

BOTTES, souliers et brodequins—146 caisses en débarquement des bricks Hokomok et Oceanes, à vendre à bas prix pour du comptant par A. F. DUNBAR & Co. 9 mai

VERRE à vitres, Serrures et Plomb de chasse. 3000 caisses verre à vitres de toutes grandeurs. 6 caisses serrures françaises assorties. 1200 sacs plomb de chasse numéros assortis, à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis. 9 mai

15 CAISSES marchandises blanches du pays, et 6 de indiennes, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 86, Bienville. 9 mai

FIL à voile de coton et cordages, 3 barils fil à voile de coton, 15 rouleaux cordages à ralingue à l'usage des voiliers, 1 balle drisse, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 9 mai

FRUITS au sirop, de la Havane, à vendre par VALETON FRERES, 33, Saint Charles. 9 mai

CAFE—1,000 sacs Laguayra en débarquement de la barque Ponset, 6,000 sacs Rio en magasin, à vendre par SCHMIDT & Co., 40 Bienville. 3 av

BEURRE de Goshen—36 barillets de choix, en débarquement des navires Arkansas et Hellen, à vendre par TUFTS & HOBBARD, 30, Douane. 9 mai

FROMAGE—30 caisses prime, en débarquement du navire Arkansas, à vendre par TUFTS & HOBBARD, 30, Douane. 9 mai

SACS de titre—20,000 de 2 à 3 1/2 boisseaux, à vendre par TUFTS & HOBBARD, 30, Douane. 9 mai

GRAISSE et Cire Jaune—16 barils graisse et 6 sacs cire, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée. 8 mai

FARINE—157 barils en débarquement du steamer Algonquin, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée. 8 mai

INDIGO—Surons en débarquement du navire Arkansas à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magazine. 9 mai

CLOUS de tirage—11 balles ayant droit aux drawbacks en débarquement du navire Arkansas, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magazine. 8 mai

CAFE DE LA HAVANE—80 sacs en débarquement de l'Alabama, à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti. 9 mai

JAMBONS fumés, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 38, Poydras. 9 mai

SIROPS assortis, eau de fleur d'oranger, sucre de Smyrne, à vendre par VALETON FRERES, 33, Saint Charles. 9 mai

TABAC à chiquer—20 paniers de 1/4 lb et le fil, 18 travaux de la marque Samuel S. Meyer & Co., Richmond, à vendre par VALETON FRERES, 33, Saint Charles. 9 mai

BRODEQUINS pour nègre—30 caisses différentes descriptions, qualités supérieures, communs et grandeurs extra, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magazine. 6 mai

SAVON—40 caisses de Gould pour familles, de no. 1, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magazine. 4 mai

PANTALONS de cotonade—le cabaret assortis, à vendre par FROST & Co. 10 Magazine. 8 mai

CIGARES de la Havane. Regalias, Canones, Imperiales et autres, à vendre par J. M. CABALLERO, 34 Vieille Levée. 8 mai

TABAC—44 caisses manufacturé en débarquement du steamer Missouri, à vendre par T. & S. TOBY & BOGERT, 70, Camp.

CORDAGE de Manille, dimensions assorties, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 4 mai

BRIQUES à feu, anglaises, écossaises et américaines toujours en mains et à vendre en lots au gré des acheteurs par GEO BEDFORD, 47, Commune. 4 mai

CHAUX de Thomaston—300 barils fraîche, en ordre, à vendre par GEORGE BEDFORD, 47, Commune. 4 mai

WHISKEY—10 barils Monongahela très vieux et supérieur, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras. 2 mai

BLANC de baleine—20 caisses excellente qualité, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 2 mai

TABAC manufacturé—230 caisses différentes marques à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 2 mai

FARINE—41 barils en débarquement du steamer Benj. Franklin, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co., 45, Vieille Levée. 2 mai

CHANGE sur Paris. Une traite de F1.500, à 30 jours de vue, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée. 2 mai

BOTTES, Brodequins, &c.—100 caisses formant un assortiment général en débarquement du brick Pelonic, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magazine. 2 mai

100 Caisses Vins bon, rouges à vendre par BLANCHARD, EIMER & co. 24 Bienville. 30 av. 10

SUCRE. 6 à boucauts prime, sur une balance à 7 cents, à vendre par A. GORDON, WYLIE & co, 51 Bienville. 28 a

BARILS pour mélasse—100 jeux de trois chaque, en débarquement du brick Hokomok et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magazine. 29 avril

CORDAGES goudronnés de Manille, dimensions assorties à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 19 a

FARINE—200 barils en débarquement du steamboat Congress, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras. 29 avril

CIGARES de la Havane—60,000 Cigares de différentes descriptions, à vendre par A DURAND, Conti, No 7. 29 a

SEL DE TABLE—15 caisses à vendre par PRICE & FROST, 30, Poydras. 29 avril

GRAISSE—150 barillets et 50 barils en débarquement du steamer Yazoo, à vendre par PRICE & FROST, 30, Poydras. 29 avril

PORC—150 barils M. O. et P. O. et de pour habitation, à vendre par PRICE & FROST, 30, Poydras. 29 avril

EPICES. Piment, poivre, girofles muscade, cassia, poivre de cayenne, moutarde, &c. portion moulue, en magasin et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magazine. 29 av

CHAPEAUX—200 caisses de différentes descriptions, à vendre par FROST & Co. 10, Magazine. 29 av

CHAPEAUX feuilles de palmier—20 caisses fins et communs, à vendre par FROST & Co. 10, Magazine. 29 av

HUILE de baleine épurée d'hiver et d'automne à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 29 a

SEL—200 sacs gros, de Liverpool, en débarquement du navire Metoka, par T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 27 av

SAINDOUX—112 barils et demi do, et 94 barillets, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée. 28 av

TABAC—10 boîtes manufacturé à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée. 28 av

FARINE—600 barils en débarquement du steamer Eclipse, à vendre par MERLE, BEYLLE & co. 45 Vieille Levée. 28 av

JUS de tire-cites fraîbles, de Bedin, nouvellement reçu, à vendre par J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane. 1 av

FROMAGE de Gruyère en débarquement du navire Fulgens, venant du Havre, à vendre en gros et en détail et de suite. J. E. LOREILHE, Encoig. Royale et Douane.

ESPRIT de Therebentine en débarquement du navire Louisa, de New York, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magazine. 8 a

TOILE de Russie—6 balles, à vendre par TUFTS & HOBARD, 30 Douane. 19 a

CLOUS 800 barillets fer de Suède, dimensions assorties, à vendre par TUFTS & HOBARD, 30 Douane. 19 a

BEURRE—25 firquins de Goshen, en débarquement à vendre par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 25 av

PLOMB—16 bones plomb à gibayes, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée. 26 av

CAFE DE JAVA—30 sacs en débarquement du navire John Minturn et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magazine. 26 avril

SALERATUS—21 tierçons et barillets, en débarquement du navire John Minturn et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magazine. 26 avril

BEURRE DE GOSHEN—17 barillets prime en débarquement du navire John Minturn, à vendre par TUFTS & HOBARD, 30, Douane. 26 avril

PATATES Irlandaises—150 paniers à bord du navire Walter, vis-à-vis la rue d'Espagne, à vendre à bord ou par J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp. 27 a

BOUCAUTS pour mélasse—25 nids nouveaux, trois en chaque, fabriqués au Connecticut; 150 vieux, en débarquement du navire Orleans et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magazine. 25 av

A LOUER. Une bonne blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, aussi une bonne cuisinière. S'adresser à T & S TOBY & BOGERT. 25 a

ETOFFES pour moustiquaires. Un assortiment d'étoffes blanches à vendre en magasin par WM. FREHN, 56 Douane. 25 av

200 Caisses vins Kirschenwasser de la Forêt Noire, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24 Bienville. 25 av - 10

MOUSSELINES Suisses—3 caisses à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24, Bienville. 25 avril—10 fois

CONSERVES assorties de Joe Collin à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24, Bienville. 25 avril 10

ANISETTE de Bordeaux—400 paniers à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24 Bienville. 25 avril—10

RHUM de la Jamaïque—2 pipes très vieux et bon, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24, Bienville. 25 a—10

SARDINES à l'huile—1000 boites de Joe Colin, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24, Bienville. 25 a—10

DAMEJEANNES françaises—2000 de 5 gallons, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24, Bienville. 25 a—10

CHAPEAUX de Panama et casquettes de bambou de Chine, à vendre par J ALBERT, 22, rue St. Louis. 5 avril

MACARONI ET VERMICELLE—15 caisses reçues par le navire Orizombo, en magasin et à vendre par J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane. 1 mai

LINGE de table—Un joli assortiment de linge de table, à vendre à bas prix pour clore une facture par J ALBERT, 22, rue St. Louis. 6 av

TOILE à voile de Russie, d'Angleterre et de la manufacture de Paterson E. U. à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis. 6 av

A VENDRE au débarquement du brick Amerika, venant de Bordeaux, 50 barriques vin rouge. CHR. DUFOUR. 6 a

CHAPEAUX! Chapeaux! Chapeaux!—Un assortiment général de différentes descriptions, dernièrement reçus et à vendre par A. F. DUNBAR & Co, 18, Douane. 8 ms

1000 CUIRS lourds mexicains, en débarquement de la barque Watchman, à vendre par R. D. BLOSSMANN, 86, Bienville. 8 ms

POIVRE de Cayenne—20 caisses 6 douzaines, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 3 mars

COUTELLERIE consistant en couteaux à manches d'ivoire, et autres, canifs, et couteaux de poche, ciseaux etc., en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 46, Chartres. 21 mars

CHAINES, traits en fer pour charrettes et pièces de bois, à vendre par W. A. RYAN, 46 Magazine. 8 mars

CAFE—24 sacs de la Havane, reçus par le brick Uncas et à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras. 17 a

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

LE soussigné ayant transporté son comptoir à l'entrepôt de sucre, No. 149, rue Commune, près l'Hôtel St. Charles, offre ses services à MM. les habitans sucriers pour la vente de leurs récoltes.

Il se chargera également d'expédier pour le Nord, et dans ce cas fera des avances libérales à ceux qui le désireront.

On trouvera constamment chez lui un assortiment de chaudières à sucre, grilles de fourneau et grilles de la célèbre fonderie de Stewart et Dick, dont il est le seul agent dans cette ville.

J. U. LAVILLEBEUVRE. 28 nov

BOTTES, BOTTINES, BRODEQUINS, SOULIERS NAPOLITAINS EN LASTIN, TIGES DE BOTTES EN PEAUX DE VEAU, EN MAROQUIN ET EN CHAMOIS.

AU RABAIS.

LE soussigné désirant clore son magasin de chaussures à vendre jusqu'au 24 mai, à 40 pour cent de rabais. Après cette époque, ce qui ne sera pas vendu, sera mis à l'encan sur les lieux le jour suivant. Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir examiner ces marchandises; ils ne peuvent rencontrer une meilleure occasion de s'approvisionner.

Ceux qui désirent acheter le fond de l'établissement consistant en vitrières, armoires de toutes espèces, embouchoirs, pourront traiter à l'amiable jusqu'au jour de la vente.

Il prie tous ceux à qui il peut devoir de se présenter pour être soldés, et ceux qui lui doivent de vouloir bien venir régler de suite. P. CHRIS, Rue de Chartres, No. 146. 6 mai 17

AVIS.

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'ayant acheté la belle résidence d'été, l'HOTEL DE LA BAIE ST LOUIS, et y fait des améliorations pour la convenance et l'amusement des visiteurs, l'ayant très élégamment meublé. Un des meilleurs jardiniers a été engagé pour l'entretien du jardin.

Les personnes qui honoreront cet hôtel de leur patronage, trouveront qu'il est supérieur à tous ceux des autres lieux d'eau. La salle de billard possède deux excellents billards, il y a également tir au pistolet et à la carabine, un Nine Alley, instruments de pêche pour ceux qui aiment ce délassement. Des chevaux, cabriolets et barouches seront également prêts à tout instant. La table sera toujours abondamment servie de poissons, huîtres, &c. Il ne fera pas mention des vins, préférant que chacun vienne en juger.

Les prix seront modérés et selon le temps de séjour des visiteurs.

L'Hôtel sera ouvert le 1er juin.

MICHAEL KLING. 1er mai—1m

MAISONS A LOUER A BAS PRIX

1o. Une maison en briques à deux étages avec grenier, composée de plus de seize chambres, rue Moreau entre Port et St Ferdinand. Pour $30 par mois;

2o. 1 do. à étage, située rue St. Philippe entre Bourbon et Royale;

3o. 1 do rue des Champs Elysées près celle des Bons Enfans;

4o. 1 do rue St. Louis près Claiborne;

5o 1 do Claiborne près St. Louis;

6o Plusieurs do rue Claiborne entre Ste. Anne et Dumaine;

Pour les conditions qui sont des plus modérées, s'adresser à E. CORDEVIOLLE & LACROIX, No. 66, Chartres, enc. Bienville. 10 mai

A LOUER à bon marché deux jolies maisons à trois étages situées rue Bourgogne. S'adresser à CH. DUFOUR, 11, rue Conti. 8 mai

A LOUER—Les étages supérieurs du magasin occupé par le soussigné, pour les conditions s'adresser sur les lieux à D. B. MACARTY, 130, rue Bourbon. 9 mai—21

A LOUER PAR J & L. GARNIER. Une maison de quatre appartements, située rue des Postes, faubourg Marigny.

Une grande maison basse, rue Dumaine, entre Royal et Bourbon.

Une petite maison basse rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine. 20 av—2

A LOUER—Dans une maison française, rue Bourbon, entre Douane et Canal, deux jolies pièces au rez-de-chaussée, cet appartement fraîchement décoré conviendrait parfaitement à une petite famille. On pourrait offrir la table aux locataires, si cela leur convenait. S'adresser à M. E. O. rue Royale, No. 15. 4 mai—6

A LOUER présentement, une maison haute, en briques, située rue de l'Esplanade près de l'encoignure de la rue des Grands Hommes.

A louer présentement, une maison basse, située rue des Grands Hommes près de l'encoignure de la rue de l'Esplanade.

A louer pour le premier juin prochain, un magasin situé rue de Chartres, entre les rues Conti et Bienville.

11 barils sirop de batterie en magasin et à vendre à bon marché. S'adresser à R. BRUGIER. 4 mai 8 St. Louis

A LOUER, en passant un bail pour trois ans, une jolie résidence de campagne située sur le chemin du Bayou St. Jean, à un petit mille du centre de la ville, un lot de terre de 126 pieds face à la rue de Bayou St. Jean, sur trois arpens de profondeur, sur lequel il y a une belle maison, cuisine, chambres à domestiques, écurie, poulaillers, &c. S'adresser à L. GARNIER, rue Royale, No 160. 11 fev

A LOUER.—Un grand magasin à trois étages No. 11, rue de Chartres, entre celles du Canal et de la Douane, actuellement occupé par MM. Hyde & Goodrich, comme magasin de marchandises sèches. On peut en donner possession immédiatement. S'adresser sur les lieux, ou à P. DE LIZARDI & Co. 88, Bienville. 18 janv

A LOUER présentement à des prix modérés, un vaste Magasin qui pourra être divisé, situé rue de Chartres, No. 41, entre les rues Douane et Bienville, et dernièrement occupé par MM. de Gaur et Ballard, avec un grand Magasin à trois étages dans le fond et une arrière cour dans laquelle il y aura un hangar. On louerait en totalité ou par partie. S'adresser au Dr. Blanchard, encoignure des rues St. Louis et Bourbon. 10 mars

PLANTES A BON MARCHE.

Le bail du jardin du soussigné, sis vis à vis l'Hôpital de Charité, étant expiré, il a, pour la convenance de ses habitués, transporté ses serres de graines et de plantes sur un lot sis rue de la Commune, vis à vis l'Hôtel St. Charles ou trouvera des plantes à meilleur marché que dans les autres établissemens de la ville.

Des catalogues imprimés sont prêts à être délivrés à sa serre de graines, vis à vis l'Hôtel St. Charles et à son magasin rue de la Commune No. 11. WM. DINN. 27 av

BŒUF fumé—à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65, Camp. 11 mai

HUILE D'OLIVE—100 caisses en débarquement de la barque Davis de Bordeaux, à vendre par O. H. MIESKOAKS, 24, Vieille-Levée. 11 mai

ABSINTHE suisse.—Un lot ces absinthe suisse de la marque de E. Vejel, Brandon & Co, à vendre à bas prix par J. ALBERT, 22, St. Louis. 9 mai

TOILE d'Appleton—144 convenable pour le marché mexicain, à vendre par HARROD, DARLING & co. 49 Commune. 8 mai

HUILE de baleine—5 barriques épurée d'hiver, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magazine. 8 mai

POIVRE—50 sacs en débarquement du navire H. Allen et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magazine. 8 mai

THE—[illegible] caisses Pouchong. [illegible] boîtes poudre à canon en débarquement de la barque Tenset et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magazine. 8 mai

FARINE—300 barils frais, nouvellement faite à vendre à bord d'un chaland, par HEWITT, HERAN & Co. 65, Canal. 8 mai

ON demande deux moulins à sucre, perpendiculaires, de la fabrique de Liverpool, de 20 à 24 pouces de diamètre. S'adresser à FOLLAIN & BELLOCQ, No. 23, rue St. Louis. 26 avril

WHISKEY—120 barils à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65, rue du Canal. 8 mai

GRAISSE—En barils et barillets, à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65, rue du Canal. 8 mai

BŒUF séché, à vendre par HEWITT, HARAN & Co. 65, rue du Canal. 8 mai

FROMAGE de Gruyère—3 fromages de Gruyère frais, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 30 Chartres. 8 mai

CONSERVES pour soupes, en boites et demi-boites, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 30 Chartres. 8 mai

BOUTEILLES vides, demi-bouteilles, vides en paniers, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 30, Chartres. 8 mai

TABAC—15 boucauts tabac à envelopes à cigares, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 30, Chartres. 8 mai

ALE d'Albany, en barils, à vendre par J. W. STANTON & co. Encoignure Magazin et Lafayette. 21 av

CHEMISES—1 caisse en toile rayée grande largeur, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magazine. 21 av

BRODEQUINS—10 caisses pour hommes, en débarquement de la barque Chester, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magazine. 21 avril

BOUCAUTS pour mélasse—117 nouveaux fabriqués au Connecticut et 44 vieux, en débarquement du navire Rienzi et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magazine. 21 avril

OUTILS mécaniques—Tels que: scies de différentes descriptions, ciseaux, planes, Gouges, jeux de marteaux, carte-têtes, haches, &c. à vendre en magasin par W. A. RYAN, 49, Chartres. 20 a

FOURNITURES pour constructions, telles que: serrures de toutes espèces, gonds, vis, verrous, targettes, clous &c. à vendre par W. A. RYAN, 44, Chartres. 20 a

INSTRUMENS aratoires pour jardin et habitations, tels que: râteaux, houes, bêches chaînes, moulins à maïs, cornes, scies, marteaux, clous de fer à cheval, &c. à vendre par W. A. RYAN, 46, Chartres. 20 a

CHAUDIERES de cuivre et de fonte, en magasin, à vendre par W. A. RYAN, 46, Chartres. 20 avril

DES avances seront faites sur des consignations de produits à nos amis à Boston, New-York, Philadelphie et Baltimore. SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 38, Poydras. 22 avril

LANGUES de Buffalo et de bœufs, salaisons françaises et américaines, Capres (en caisses rien que capres), à vendre par VALETON FRERES, No. 22, St. Charles, sous la Verandah. 18 av

CHAMPAGNE—Première qualité, (marque de la clef et de la couronne) garanti en parfait ordre, à vendre par VALETON FRERES, No. 22, St. Charles, sous la Verandah. 13 av

GRAISSE—36 barils, 1/2 do et 93 barillets en débarquement du navire Alex Scott, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée. 21 a

CLOUS—350 barillets, dimensions assorties, en débarquement du brick Emeline et de la barque Joséphine, à vendre par MERLE, BEYLLE & co. 45 Vieille Levée. 21 a

VEAUX cirés—Les soussignés ont en magasin un grand assortiment de Veaux cirés français, qu'ils vendront à bon marché pour clore cet article. CASTAING & LOMBARD, 58 Conti. 24 av

CHAPEAUX de soie noirs et gris, nouveau genre, pour hommes, reçus par le navire Ville de Bordeaux, à vendre par CASTAING & LOMBARD, 58 Conti. 24 av

BOTTES, Souliers et Brodequins—210 caisses actuellement en débarquement du navire Emily Taylor, la barque New World et du brick Robert Wash, comprenant un assortiment général des marchandises ci-dessus, convenables pour la ville et la campagne, à vendre à bas prix pour du comptant, par A. F. DUNBAR & Co, 18, Douane. 8 ms

150 caisses blanc de baleine,
30 caisses fromage,
20 firquins beurre Goshen,
20 sacs vieux café Java,
10 demi pipes vieux cognac,
50 caisses thé choisi—Impérial, poudre à canon et hyson de 2 liv. Young Hyson,
60 do do do do do
50 do amidon Pologne
5 barils tabac à chiquer de Mme. Miller,
200 tambours, figues fraîches de Smyrne,
En débarquement et à vendre par PETERS & MILLARD, No 34 et 36 Vieille Levée. 25 avril

VINS, eaux de vie, &c.

30 pipes vin madère,
15 demi do do
30 quarts do do
10 do do do
30 do do de Oporto.
30 do do de Teneriffe,
30 douzaines vieux madère,
30 do do de Sherry, pâle
40 boucauts porter de Londres,
30 do bierre d'Ecosse,
} en bouteilles et demi bouteilles,

à vendre par PETERS & MILLARD, No 34 et 36 Vieille Levée. 25 avril

VINS—100 caisses vin rouge ordinaire, 100 do do blanc, [illegible], grave, &c, 30 do de 1/2 bouteilles, 30 tierçons de fruits à l'eau de vie, 10 do au sirop, 10 de liqueurs assorties, 20 de chinois à l'eau de vie, 30 de fleurs d'oranger, 20 de salaisons assorties, 60 paniers champagne, 20 do huile, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 30, Chartres. 8 mai

NOUVELLE-ORLEANS:

JEUDI MATIN, 18 MAI 1843.

Pour Président des Etats-Unis.

HENRY CLAY.

POUR LE CONGRES.

PREMIER DISTRICT.

GEO. K. ROGERS.

CHEMIN DE FER DE CARROLLTON.—Hier matin, le voyer de la Seconde Municipalité a fait enlever les rails du chemin de fer de Carrollton, dans la partie qui traverse le Cirque de Tivoli et y a fait établir une barricade. Cette opération a eu lieu en vertu d'une résolution que le Conseil de la Seconde Municipalité a adoptée pour rappeler la concession faite jadis à la compagnie à des conditions qu'elle n'a point remplies exactement. Cette affaire donnera très probablement naissance à un procès.

3me DISTRICT CONGRESSIONNEL.—Une convention whig s'est assemblée à Bayou Sara le 15 courant, afin de nommer un candidat au Congrès pour le troisième district; cette convention a choisi à l'unanimité l'honorable Edward Sparrow. On ne pouvait faire un meilleur choix; mais nous apprenons avec un vif regret que peut-être M. Sparrow n'acceptera pas cette nomination.

Une lettre adressée de Washington au *Patriot* de Baltimore dit que M. Cushing, arrivé dimanche au siège du gouvernement, a été nommé lundi et que le soir même il a tiré sur le trésor pour le montant de ses frais de départ. M. Cushing, dit-on, a pris pour secrétaire particulier, M. John Tyler Jr.

Le Dr. Martin a été nommé commis en chef du département de l'État. Ainsi notre vieille connaissance, M. Marthon, a dû éprouver quelque désappointement.

Le colonel JOHNSON était à St. Louis aux dernières dates; et là comme dans notre ville, il a été reçu avec le plus vif empressement. Il existe à St. Louis une Association d'Irlandais pour le rappel de l'Union, et le colonel a eu à ménager la faveur de cette association en paraissant dans une de leurs assemblées et en exprimant une opinion favorable à leur cause. Les Irlandais lui ont voté des remerciemens pour la sympathie qu'il leur a témoignée; quelques-uns des membres de l'association pourront sans doute lui donner plus tard des marques plus efficaces de leur gratitude.

L'*Enquirer* de Richmond parait maintenant assez disposé à retarder l'époque de la convocation de la Convention Nationale des Locofocos. Il a aussi découvert que l'omission de la question du Tarif dans les résolutions de l'assemblée de New York en faveur de M. Van Buren pouvait donner lieu à des objections; il croit cependant que la lettre adressée par ce candidat au comité d'Indiana présente la solution la plus satisfaisante sur cet intéressant sujet.

Le *Madisonian* prétend que la ré-élection de HENRY A. WISE en Virginie doit être considérée comme l'arrêt de mort de la candidature présidentielle d'HENRY CLAY. Que dites-vous de la façon de raisonner du *Madisonian*, et qu'importe au succès de notre candidat la faiblesse ou la corruption d'un des districts de la Virginie.

WISCONSIN.—James R. Vineyard a été élu shérif du comté de Grant. Chose assez étrange! ce Vineyard est depuis un an sous le coup d'une accusation de meurtre sur la personne d'un membre de la Législature du Wisconsin. C'est la première fois, nous le croyons, qu'un cas pareil se présente.

PHILADELPHIE.—Une inconcevable tentative d'assassinat a eu lieu récemment sur la personne du Maire de Philadelphie; l'auteur de cette tentative est, à ce qu'il paraît, un Italien nommé Adolphus Bénédict Ptolemius. Il s'était présenté déjà au bureau du Maire sous prétexte de lui demander son aide pour l'organisation d'une classe d'italien; il revint de nouveau le 8 vers le milieu de la journée. Le maire le pria de s'asseoir et d'attendre un instant; mais au moment où ce magistrat passait dans une autre pièce, Ptolemius tira sur lui un coup de pistolet. La balle perça l'habit, le gilet et coupa les bretelles, mais heureusement ne fit qu'effleurer la peau. Le coupable fut aussitôt arrêté et mis en prison.

Le PRESIDENT se propose, dit-on, d'aller passer quelques semaines à la ferme qu'il possède dans le comté de Charles-City, en Virginie.

Le *Courrier des Etats-Unis* du 9 courant annonce à grand bruit la prochaine arrivée dans cette ville de la Troupe Française de la Nouvelle-Orléans. "Cette troupe, dit un correspondant de ce journal, formée de l'élite des artistes du théâtre d'Orléans, doit satisfaire le public de New-York, autant par sa composition que par son ensemble. Presque toutes les dames sont jeunes et jolies." Puis à ce premier compliment, il en ajoute d'autres qui sont non moins flatteurs pour Mlle. Calvé, la prima donna de la compagnie.

HAVANE.—La goélette *Belle*, arrivée hier de la Havane, nous a apporté les journaux de la Havane jusqu'au 8 courant. Ils ne renferment pas le moindre paragraphe intéressant pour nos lecteurs.

MONTEVIDEO ET BUENOS-AYRES.—La conclusion de la lutte entre la République Argentine et la République Orientale paraît approcher. L'intervention des puissances européennes paraît devoir être efficace. Voici le sommaire des nouvelles que nous trouvons dans les journaux de New-York. Elles vont jusqu'au 26 février.

Les premiers jours de février avaient été signalés à Montevideo par une révolution administrative, opérée par Rivera. On disait que la destitution de la plupart des fonctionnaires avait eu pour cause la découverte d'une conspiration, à la tête de laquelle se trouvait le chef de la police, et qui avait pour but d'ouvrir au général Oribe les portes de Montevideo. Ce complot aurait été éventé par la femme de Rivera. Ces suppositions empruntaient quelque vraisemblance à la disparition du chef de police et du procureur-général qui avaient quitté la ville avant le retour de Rivera, et avaient été proclamés traîtres pour avoir abandonné leur poste à l'heure du danger.

Le nouveau ministère déployait une vigueur toute révolutionnaire. Il décrétait les emprunts forcés, les confiscations, les levées en masse; il déclarait que tous les citoyens de la république qui seraient pris les armes à la main, dans les rangs de l'armée ennemie, seraient fusillés sans aucune forme de procès. Un grand nombre de partisans d'Oribe avaient quitté la ville; de ce nombre était sa femme qui, on doit le dire à l'honneur du gouvernement montévidéen, avait pu vivre, respectée et honorée, pendant plus de cinq ans, au sein d'un peuple dont son mari était l'ennemi le plus acharné.

La force et la position respectives des deux armées n'étaient pas bien connues. On évaluait diversement de 7 à 10,000 hommes les troupes d'Oribe, qui s'était enfin avancé jusque sous les murs de la ville, et avait essayé, le 20 février, une première attaque, sans aucun résultat. La garnison de Montevideo, sous les ordres du général Paez, s'élevait à 4000 hommes suivant quelques lettres, à 6,000 suivant d'autres. Quant à Rivera, qui tenait la campagne avec un corps de troupes dont le chiffre varie également de 4 à 7 mille, on ignorait ses mouvemens, mais on supposait qu'il se tenait sur les derrières d'Oribe pour être prêt à prendre celui-ci entre deux feux, aussitôt que Paez trouverait une occasion favorable pour faire une sortie.

L'amiral Brown, commandant la flotille buénos-ayrienne, se trouvait en vue de Montevideo, et avait pris position de manière à pouvoir se mettre en communication avec Oribe, et seconder les assauts de celui-ci par un bombardement.

Mais, si menaçante que fût l'attitude des deux parties, il était fort douteux qu'ils en vinssent aux mains. Il était successivement arrivé, dans la rade de Montevideo, 20 navires de guerre étrangers, montant 402 canons, et les divers commandans de cette flotte paraissaient être décidés à intervenir pour empêcher une collision. Les officiers français et anglais avaient même déjà pris des mesures vigoureuses à cet effet. Ils avaient débarqué un corps mixte de 250 hommes, qui avait été chargé de défendre la douane et les postes les plus importans. Le commandant anglais avait en outre, adressé à l'amiral Brown, une sommation par laquelle il lui faisait défense de tirer sur la ville, en lui déclarant qu'il le tiendrait responsable de tous les dommages qui seraient faits, non-seulement comme chef de l'escadrille buénos-ayrienne, mais encore personnellement comme *déserteur anglais*. (Brown appartenait naguère à la marine anglaise.) Celui-ci n'avait fait aucune réponse; mais il s'était éloigné hors de la portée de la ville et de la rade, et avait jeté l'ancre à l'embouchure de la rivière Santa-Lucia, d'où il pouvait continuer de communiquer avec Oribe.

INDUSTRIE.—On écrit de Stockholm (Suède), le 28 mars:

"Dans les usines d'Aerk, près de Stockholm, appartenant à M. le baron Martin de Wahrendorff, ancien premier secrétaire de la légation de Suède et de Norwége à Paris, on vient de fondre des canons qui se chargent par la culasse. Les essais faits de ces bouches à feu, tant dans les forteresses que sur des vaisseaux de guerre, ont prouvé qu'elles ont une supériorité incontestable sur les canons ordinaires.

"Dans ces mêmes usines, on vient d'exécuter une haute tour en plaques de fonte, destinée à remplacer celle de l'antique cathédrale de Stockholm, détruite par la foudre en 1835. Ce monument sera incessamment posé sur cette église."

CONVENTION POSTALE.—On lit dans le *Morning Post* du 10 avril:

"Le traité relatif à la taxe des lettres a été conclu avec la France, et il sera mis à exécution en juin prochain. Ce traité est peut-être la convention [illegible] la plus étendue que l'Angleterre ait jamais [illegible]. La diminution immédiate de la moitié du [illegible] lettres qui vont d'Angleterre en France ou [illegible] de France en Angleterre, n'en est que la moindre clause. Le traité diminue encore considérablement le port des lettres qui traversent la France et intéressent ceux qui ont des correspondances avec nos possessions des Indes Orientales. Il facilite la correspondance avec les contrées européennes pour lesquelles la France est la grande route de l'Angleterre. Bientôt il ne sera plus nécessaire d'affranchir les lettres pour certaines contrées de l'Allemagne, pour le Piémont, la Toscane ou les Etats de Naples. La taxe des lettres pour ces contrées sera aussi fortement diminuée. On dit que d'importans traités sont aussi commencés avec divers Etats européens. Nous ne doutons pas que la nouvelle convention postale, et la branche du chemin de fer de Rouen à Paris, qui va bientôt s'ouvrir, ne fasse beaucoup pour ramener une bonne intelligence entre notre pays et la France."

TRAITÉS DE COMMERCE.—On lit dans le *Morning-Post* du 8 avril:

"Les traités avec l'Espagne, le Portugal et la France, sont des sujets du plus grand intérêt pour le monde commercial, surtout en ce moment où nos négocians ont à supporter de si rudes épreuves. On croit généralement aujourd'hui parmi les négocians les mieux au courant qu'il n'y a plus aucun obstacle au traité avec le Portugal, qui sera dès lors conclu sous peu. Le traité avec l'Espagne paraît aujourd'hui perdu sans retour; c'est ce qui explique le bruit du rappel de certain diplomate de l'école de lord Palmerston [M. Aston.] Nous présentons dernièrement des détails sur le traité anglo-français. Nous aurons, selon toute probabilité, à annoncer bientôt la fin des négociations. L'état languissant de notre commerce et les grands avantages que ce traité apportera à la France, le rendent désirable pour les deux pays, et quand cet intérêt surtout sera devenu évident, il est probable que la négociation se terminera bientôt. Nous devons ajouter que les principaux négocians en vins du Portugal, qui avaient rejeté l'offre de notre gouvernement d'envoyer de nouveaux chargemens de vins sous scellé, avec promesse de rembourser les droits en cas que le traité ne fût pas signé, voudraient bien revenir sur leur décision."

TAITI.—L'attention publique est vivement préoccupée des nouvelles possessions françaises dans l'Océanie. La Géographie d'Adrien Balbi, comprenant les récits de tous les voyageurs, et les renfermant un peu de mots avec la lacune qui pronde à tous les travaux de ce savant, est sans contredit un des livres les plus propres à éclairer l'opinion sur la valeur réelle de ces nouvelles conquêtes. On rencontre dans l'édition de 1837 une prédiction entièrement curieuse, qui prouve en peu de ligues toute la sagacité du célèbre géographe: "Bien différens des missionnaires catholiques, et surtout des jésuites, les missionnaires protestans défendent, à Sandwich, le jour du dimanche, d'allumer du feu, de se baigner, d'aller à la chasse, de se divertir. Selon lord Byron, ils ont arraché à la culture des terres les indigènes habitant les cantons les plus éloignés, pour les faire bivouaquer dans la capitale, où on leur apprend à lire. Les missionnaires n'ont pas été plus tolérans à Tahiti, et il est à craindre que leurs néophytes, dégoûtés de tant de rigueur, ne renoncent à une religion dont ils ne peuvent apprécier la morale sublime, etc."

FEMMES MISSIONNAIRES.—On écrit de Berlin le 30 mars:

"Il vient de se former dans notre capitale, avec l'autorisation du gouvernement, et sous le patronage de Mme d'Eichhorn, femme du ministre des cultes et de l'instruction publique, une association de dames, qui a pour but d'envoyer, à ses frais, en Syrie et aux Indes-Orientales, de jeunes femmes chargées de seconder les missionnaires dans la propagation du christianisme parmi les femmes indigènes.

"Cette association qui compte déjà parmi ses membres presque toutes les notabilités féminines de notre capitale, vient de publier ses statuts, et un appel aux jeunes filles et aux jeunes veuves qui se sentiraient de la vocation pour l'apostolat. Les personnes qui s'y voueraient doivent faire, à Berlin, un noviciat de deux années, pendant lequel elles seraient tenues de suivre un cours particulier de théologie, de se familiariser avec l'enseignement dans les écoles de jeunes filles, de remplir les fonctions de surveillantes dans les asiles de l'enfance, et celle de gardes-malades dans les hôpitaux, d'étudier à fond les langues française et anglaise, etc."

UNE SALLE DE CONCERT MONSTRE.—On écrit de Hambourg, le 7 avril:

"Le sénat vient de prendre la décision de faire construire un édifice spécialement destiné aux concerts publics. Cet édifice, dont le plan sera mis au concours, contiendra trois salles, dont l'une aura un orchestre pour huit cents musiciens, au fond duquel sera placé un grand orgue à deux mille tuyaux et à quatre claviers; la seconde salle contiendra un orchestre pour quatre à cinq cents musiciens, et la troisième en aura un pour cent cinquante. Cette dernière salle sera particulièrement affectée à l'enseignement du chant, que la Société philharmonique de Hambourg fait donner gratis aux ouvriers et aux élèves des écoles gratuites.

CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Séance du Mardi 16 Mai 1843, A. R. 67.

Le Conseil Général s'est assemblé ce jour conformément à l'ajournement.

M. Buisson a été appelé au fauteuil par acclamation.

Membres présens: 1ère, Municipalité, MM. Roselius, Buisson, Pepin, Taney; 2de. Municipalité, MM. Avery, Rogers, Leeds, Hepp; 3ème. Municipalité, MM. Vienne, Peyroux, Lewis et Gardère.

Sur motion le Conseil a procédé, par la voie du scrutin, à l'élection d'un président.

MM. Lewis et Vienne étant nommés vérificateurs au dépouillement du scrutin il a paru que M. Buisson avait réuni l'unanimité des votes déposés dans la boîte.

En conséquence M. F. Buisson a été proclamé dûment élu président.

Le secrétaire étant absent, sur motion de M. Buisson, M. Eugène Lasère a été élu secrétaire pro tempore.

Le journal de la dernière séance a été lu et approuvé.

M. Hepp, rapporteur du comité chargé de soumettre une ordonnance concernant la fixation des contingens que chaque Municipalité doit verser dans la caisse d'amortissement générale pour l'année courante, a soumis le rapport et l'ordonnance qui suivent, lesquels, après dispense des règles, ont été adoptés:

Le comité nommé pour fixer la quotité que chaque Municipalité doit payer pendant l'année expirant le 1er. mai 1844, la caisse générale d'amortissement a l'honneur de rapporter:

En remplissant les devoirs qui leur ont été imposés, ils ont eu recours à un tableau établissant l'actif et le passif de la dite caisse, d'après lequel il paraît que le montant exigible pour l'année courante, s'élèvera à $119,308 52 cents payables par les Municipalités, dans la proportion du montant des taxes et autres revenus, de chaque municipalité. Le revenu de chaque municipalité pour l'année dernière, d'après les états fournis à votre comité, par les officiers compétents, était ainsi qu'il suit:

Première Municipalité,	$ 393,867 53
Seconde "	410,461 91
Troisième "	98,417 00
Total,	$ 901,936 44

La proportion de la dette générale que la Première Municipalité doit payer sera de | $ 51,993 81 |
La Seconde, | 54 296 07 |
La Troisième. | 13,018 64 |

La Première	$ 51,993 81
La Seconde,	54 296 07
La Troisième.	13,018 64
Total,	$ 119,308 52

Le comité joint au présent rapport, une ordonnance qui fixe la somme que chaque Municipalité doit payer et l'époque de chaque paiement.

Nouvelle-Orléans, le 16 mai 1843.

W. T. HEPP,
C. H. TANEY,
FERGUS GARDERE.

Ordonnance pour fixer la proportion de la dette générale qui doit être payée pendant l'année se terminant au 1er mai 1844, dans la caisse générale d'amortissement par les diverses Municipalités.

Résolu que les trois Municipalités de la Nouvelle-Orléans paieront à la caisse générale d'amortissement et ce, sur le mandat du Maire, pendant l'année qui se terminera le premier mai 1844, la somme de cent dix-neuf-mille trois cent huit piastres et cinquante-deux cents, de laquelle somme, chaque Municipalité paiera la proportion suivante, savoir:

La Première, cinquante un mille, neuf cent quatre-vingt treize piastres et quatre vingt un cents.

Au 15 Juin	1843	$ 8,665 64
15 Août	"	8,665 64
15 Octobre	"	8,665 64
15 Décembre	"	8,665 63
15 Février	1844	8,665 63
15 Avril	"	8,665 63—$ 51,993 81

La Seconde, cinquante quatre mille, deux cent quatre vingt seize piastres et sept cents.

Au 15 Juin	1843	$ 9,049 [illegible]
15 Août	"	9,049 [illegible]
15 Octobre	"	9,049 [illegible]
15 Décembre	"	9,049 [illegible]
15 Février	1844	9,049 [illegible]
15 Avril	"	9,049 [illegible]—$ 54,296 07

La Troisième, treize mille dix huit piastres et soixante quatre cents.

Au 15 Juin	1843	[illegible]
15 Août	"	[illegible]
15 Octobre	"	[illegible] 77
15 Décembre	"	[illegible] 77
15 Février	1844	[illegible] 77
15 Avril	"	[illegible] 77—$ 13,018 64

M. Hepp, rapporteur d'un comité spécial chargé de faire un rapport sur [illegible] des officiers sous l'autorité du Conseil Général, a soumis un rapport et une ordonnance [illegible] objet.

Sur motion, [illegible] la dite ordonnance soit discutée par article.

M. Avery [illegible] de fixer le salaire du contrôleur [illegible] amortissement à $1800 par an.

M. Vienne [illegible] substitut fixant le dit salaire à [illegible].

L'appel [illegible] sur cette question, a produit [illegible]:

Pour [illegible] Taney, Lewis, Vienne et Gardère [illegible]

[illegible] M. Roselius, Buisson, Pepin, [illegible] Leeds et Peyroux.

[illegible] substitut a été rejeté.

[illegible] motion de fixer le dit salaire à [illegible]

[illegible] demandé sur cette question a produit [illegible]:

[illegible]ve—MM. Roselius, Buisson, Pepin, [illegible]gers, Leeds et Vienne—9.

[illegible]ative—MM. Taney, Peyroux et [illegible]

[illegible] ayant voté dans la majorité, a demandé [illegible] de son vote et a offert comme substitut [illegible] le salaire du contrôleur à $2400 par an. [illegible], le dit substitut a été adopté.

M. Rogers a offert [illegible] amendement que les dits salaires soient payés par mois au lieu d'être payés par trimestre.

Sur motion, le dit amendement a été adopté.

En conséquence les dits rapport et ordonnance ainsi amendés, ont été adoptés comme suit:

Le comité de réforme et de réductions, ayant été requis de rapporter une ordonnance fixant le salaire des officiers qui se trouvent sous le contrôle du Conseil Général, présente une ordonnance par laquelle le salaire des officiers se trouve plus ou moins réduit. Votre comité a pensé cependant, qu'il n'était que juste, que les officiers ainsi réduits reçoivent leurs salaires en espèces, et si une Municipalité préférait payer en ses billets, alors elle devra en faire la différence en y ajoutant l'escompte.

En conséquence, il vous offre la résolution suivante:

Nouvelle Orléans, le 16 mai 1843.
(Signé) W. T. HEPP,
C. H. TANEY,
FERGUS GARDERE.

Ordonnance fixant les salaires de certains officiers et pour d'autres objets.

Résolu, qu'après la passation de cette ordonnance le salaire des officiers ci-après désignés sera comme suit:

Le Maire cinq mille piastres par an.

Les commis de la mairie, trois mille quatre cents piastres par an. Ladite somme devra être distribuée par le Maire parmi les commis employés par lui de la manière qu'il jugera convenable.

Le secrétaire du Conseil Général trois cent soixante piastres par an.

Le sergent d'armes cent quatre-vingt piastres.

L'imprimeur du Conseil Général cinq cents piastres par an.

Le contrôleur de la caisse d'amortissement deux mille piastres par an.

Le commis du contrôleur de la caisse d'amortissement trois cents piastres par an et de plus il recevra une commission de dix pour cent sur toutes les sommes par lui collectées et versées dans ladite caisse.

L'avocat de la caisse d'amortissement cinq cents piastres par an.

Le gardien de la poudrière neuf cents piastres par an et il ne recevra aucune commission sur les collections.

Un chef watchman pour la poudrière à quarante piastres par mois.

Deux watchmen pour la poudrière à trente piastres par mois chacun.

Il est de plus résolu, que les salaires établis dans l'article précédent seront payables mensuellement sur le mandat du Maire et en espèces par les diverses Municipalités, dans la proportion établie par la loi à moins qu'aucune des Municipalités ne préfère payer en leurs propres billets, et dans ce cas ladite Municipalité sera obligée de payer l'escompte sur ses billets ou en faire le montant égal aux espèces.

Sur motion, le Conseil a procédé par la voie du scrutin à l'élection du secrétaire du Conseil Général.

MM. Vienne et Avery étant nommés vérificateurs au dépouillement il a paru que sur 12 votes déposés dans la boîte, M. J. Reynès en avait obtenu 7 et M. P. H. Collens 5.

En conséquence, M. J. Reynès a été proclamé dûment élu secrétaire du Conseil Général.

Le Conseil ayant procédé à l'élection de l'imprimeur du Conseil Général, et MM. Avery et Vienne étant nommés vérificateurs, au dépouillement il a paru que MM. Bullitt, Magne & Co, avait obtenu 11 votes et M. J. Bayon, 1 vote.

En conséquence, MM. Bullitt, Magne & Co. ont été dûment élus imprimeurs du Conseil Général.

Sur motion de M. Lewis, résolu, qu'un comité de trois membres de ce Conseil soit nommé afin de se rendre à la poudrière et de s'informer si le présent gardien a rempli les devoirs attachés à sa place avec exactitude et de faire un rapport à la prochaine séance, et que l'élection dudit gardien soit renvoyée à la séance prochaine.

MM Lewis, Rogers et Taney ont été nommés de ce comité.

M. Avery, au nom du comité nommé à la dernière séance, concernant les taxes etc., a soumis trois projets d'ordonnances concernant les taxes sur les charrettes, voitures etc., marchands, négocians etc., non résidents de cette ville, et wharfage etc.

Sur motion, résolu que lesdites ordonnances soient imprimées, distribuées aux membres du Conseil Général et mises à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Sur motion de M. Avery, après dispense des règles, l'ordonnance suivante a été adoptée:

Attendu que dans l'opinion du Conseil Général, il est du devoir des diverses municipalités de cette ville de protéger par tous les moyens légaux les propriétaires et tous les citoyens qui font de la ville leur résidence habituelle, qu'ils vivent du commerce ou de toute autre industrie, d'autant que les revenus qui soutiennent le gouvernement de la cité proviennent de taxes payées par ces citoyens et attendu que dans l'opinion du Conseil Général, une des causes de la dépréciation des propriétés, de la stagnation des affaires et du manque d'emploi où se trouvent réduits des centaines de nos citoyens qui ne demandent qu'à augmenter la prospérité publique, tout en s'occupant de leur bien-être, doit être attribuée au pernicieux système et à l'usage qui règne et qui permet aux citoyens non résidens et aux spéculateurs qui contribuent peu ou point aux charges de la ville et qui ne favorisent les intérêts d'aucun de nos citoyens, de convertir les levées et débarcadères en face de la ville en un vaste magasin.

En conséquence, il est Résolu, que les Conseils des diverses municipalités sont engagés à s'entendre afin d'empêcher que les levées et débarcadères servent à un tel usage et qu'à l'exemple des autres villes ces lieux soient seulement consacrés au chargement et au déchargement des denrées et marchandises, afin que les propriétaires puissent recevoir un raisonnable dédommagement de leurs capitaux ainsi placés et que nos citoyens en général puissent participer aux avantages auxquels ils ont un juste droit par la position de la Nouvelle-Orléans, ce grand entrepôt commercial de l'Ouest et du Sud Ouest.

Résolu qu'une copie du préambule et des résolutions qui précèdent, soit envoyée par le maire à chacun des Conseils de cette ville.

Sur motion, le Conseil Général s'est ajourné à mardi prochain 23 du courant, à 5 heures de l'après midi.

EUGENE LASERE,
Secrétaire pro tem.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 3.

Séance de samedi, 13 mai 1843.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Membres présents: l'honorable A. Vizvant Alder neu MM. Barthelemy, Bureau, Boyland, De Feriet, Delassus et Le Blanc.

La lecture de la dernière séance a été faite et approuvée.

Lecture a été faite d'un message du Maire, renvoyant à la considération ultérieure du Conseil, la résolution fixant les salaires du chef des écoles publiques de cette Municipalité à $600 par an.

Le Conseil ayant adhéré aux observations du Maire.

M. Le Blanc, après dispense des règles offre les résolutions suivantes:

Résolu, que la résolution de ce Conseil passée le [illegible] du courant, accordant $600 par an au principal de l'école publique soit et demeure annulée, pour ce qui concerne ledit officier.

Résolu de plus, qu'à partir du 31 mai prochain, la somme de $72 [illegible], sur le mandat du Maire, payée tous les mois à G. W. Harby, pour l'entretien de l'école publique de cette Municipalité.

Le Trésorier soumet au Conseil un état des déboursés faits pour l'école publique établie dans cette Municipalité en vertu d'une loi de la législature, approuvée le 16 février 1841.

Sur motion, les règles ont été dispensées et M. Barthélemy offre la résolution suivante:

Résolu qu'un congé soit accordé à M. J. B. S. St. Amand, secrétaire du Conseil et que M. L. H. [illegible] désigné par lui, le remplace pendant son absence.

M. Delassus offre d'amender la résolution [illegible] les mots suivants: "et que M. L. H. [illegible] gné par lui, le remplace pendant son absence."

Cette motion ayant prévalue, la résolution [illegible] telle qu'elle avait été amendée a été [illegible].

Résolu, qu'un congé soit accordé [illegible] St. Amand, secrétaire du Conseil.

M. Barthélemy ayant seul voté [illegible] ainsi amendée, motive son vote [illegible]. "Je vote contre parce que je considère que c'est avoir peu de confiance à son secrétaire."

Sur motion, les règles sont dispensées et M. Le Blanc offre la résolution suivante qui a été adoptée:

Résolu que M. J. B. S. St. Amant, secrétaire de ce conseil soit invité à remettre à M. J. R. Vienne le secrétaire pro tempore les clefs des bureaux de ce Conseil, jusqu'à ce qu'il puisse remplir ses fonctions comme secrétaire.

Sur motion, les règles sont dispensées et M. De Feriet offre la résolution suivante qui a été adoptée:

Résolu que toutes les fois que le Conseil votera au scrutin, le Recorder aura le droit de voter.

Le secrétaire donne lecture du rapport de G. W. Harby, chef des écoles publiques. Le montant total des écoliers est comme suit:

160 mâles,	
70 femelles.	
230 écoliers.	

De ce nombre	30	apprennent l'anglais et le français.
	199	do l'anglais seulement.
	1	do le français seulement.
	230	

De ce nombre	130	sont natifs de la Louisiane.
	30	sont natifs des autres Etats.
	64	étrangers.
	230	

Sur motion, ledit rapport est déposé aux archives et M. De Feriet, après dispense des règles, offre la résolution suivante qui a été adoptée:

Résolu que le rapport No. 18 des écoles publiques soit déposé comme par le passé et que ce Conseil votre son entière approbation et satisfaction aux différens professeurs pour la manière habile dont sont conduites ces écoles.

Le secrétaire donne lecture de la lettre de capitaine Youndt, résignant sa place de capitaine de la garde, et remerciant le Conseil de toutes ses bontés. Sur motion cette lettre est déposée momentanément sur le bureau, sujette à l'appel du Conseil.

Le secrétaire donne lecture des différentes lettres d'application pour les places à nommer par le Conseil dans la présente séance.

Sur motion le Conseil procède à la nomination de ses différens officiers. Après plusieurs scrutins, les officiers suivans ont été nommés pour l'année courante:

J. F. Dugarry, Trésorier.
Joseph Cuvillier, Notaire.
A. Nantré, Avocat poursuivant.
Eugène Manerot, Capitaine de la Garde.
F. Mouncy, 1er. Lieutenant.